

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 18 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie (arrivée au point n° 2) – M. DUBOIS Patrick - Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mme DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – Mmes MAISONNIER Sylvie (arrivée au point n° 2) - CHAN Sylvie – M. GODET Jean-Michel – Mmes ROUSSEAU Isabelle - FLEURY Nelly - M. SEVEC David - Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane – M. IVES Andrew - Mme SEVIN Françoise – MM. BUFFETRILLE Alain - CASSIGNEUL Félix et Mme WOJTASZEK Nadine formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. TRACOL Raphaël – Mmes VASSE Christine – PROFIT Sandrine et DETHAN-CASSIGNEUL Anne qui donnent respectivement pouvoir à M. BERTRAND – Mme ROUSSEAU – Mme FLEURY et M. CASSIGNEUL.

Absents :

Mme DEULEY Fabienne et M. RABOT Jean-Luc.

Madame HAMEL a été élue Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Installation d’un Conseiller Municipal
2. Modification composition des Commissions et représentation auprès d’un Syndicat
3. Recensement de Population 2018 :
 - a. ***Création d’emplois d’Agents recenseurs***
 - b. ***Désignation d’un Coordinateur de l’enquête de recensement***
4. Rapport d’Activité Syndicat d’Alimentation en Eau Potable de DOUVRES – CRESSERONS- PLUMETOT et LUC-SUR-MER (consultation des documents en Mairie – Bureau du Secrétariat)
5. Convention avec la Crèche « LE JARDIN DE PREVERT » et le Centre Aquatique « AQUANACRE »
6. FREDON Basse-Normandie :
Convention d’animation pour la lutte collective contre le frelon asiatique
7. Dématérialisation @CTES

- **FINANCES**

8. Demande de subvention de l’Amicale du Personnel Communal Douvrais et de S3A.
9. Programme de subvention
Soutien aux commerces

- **RESSOURCES HUMAINES**
 10. Convention de mise à disposition Personnel Crèche
 11. Règlement Intérieur du Personnel Communal
- **SOLIDARITE NATIONALE**
 12. Action de Solidarité pour les Antilles Françaises

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

Le Procès Verbal de la réunion du 26 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.



1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du décès de Monsieur Patrick GUEZENEC et de l'installation de Monsieur Alain BUFFETRILLE en qualité de Conseiller Municipal.
- de la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.



2. MODIFICATION COMPOSITION DES COMMISSIONS ET REPRESENTATION AUPRES DES SYNDICATS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DESIGNE

en remplacement de Monsieur GUEZENEC :

- Monsieur BERTRAND Jacky comme membre suppléant au syndicat SDEC ENERGIE.

INTEGRE

Monsieur Alain BUFFETRILLE dans les Commissions :

- « URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »
- « TRAVAUX – TRANSPORT ET PATRIMOINE »



3. RECENSEMENT NATIONAL DE POPULATION

Désignation du Coordonnateur et création des emplois d'agents recenseurs

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE



Article 1^{er} : DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Monsieur le Maire désigne Madame Magali GILMAS, Coordonnateur Communal, pour mener l'enquête de recensement pour l'année 2018.

L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- d'une décharge partielle de ses activités.
- de récupération du temps supplémentaire effectué.
- d'IHTS s'il y est exigible ou autre indemnité du régime indemnitaire.

Monsieur Jean-Pierre PAILLETTE est désigné adjoint au Coordonnateur Communal.

Article 2^{ème} : RECRUTEMENT DE(S) L'AGENT(S) RECENSEUR(S)

- D'ouvrir 13 emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2018.
- D'établir le montant de la feuille logement à **un euro** et celle du bulletin à **1,20 euro**.
- de fixer un montant pour la journée de formation sur la base du smic horaire.

Article 3^{ème} : INSCRIPTION AU BUDGET

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Article 4^{ème} : EXECUTION :

CHARGE

Monsieur le Maire, le Directeur Général par délégation ou le Trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.



4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DOUVRES – CRESSERONS ET PLUMETOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu lecture de l'exposé,

PREND

Acte de la présentation du Rapport d'Activités 2016 relatif au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de DOUVRES – CRESSERONS – PLUMETOT ET LUC-SUR-MER.



5. CONVENTION ENTRE LA CRECHE « LE JARDIN DE PREVERT » ET LE CENTRE AQUATIQUE « AQUANACRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

ADOPTE

les termes de la convention à passer avec le Centre Aquatique « AQUANACRE » pour la crèche « LE JARDIN DE PREVERT ».

INVITE

Monsieur Le Maire à signer ladite convention.



6. CONVENTION FREDON – PLAN D'ACTION FRELON ASIATIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,



AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.



7. DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : PROGRAMME « @CTES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE

le principe de télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission avec le Préfet du Calvados, représentant l'Etat à cet effet.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



8. SUBVENTIONS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

VOTE

Les subventions 2017 énoncées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale du Personnel Communal	2 000 €
S3A	1 500 €



9. PROGRAMME DE SUBVENTION
Soutien aux Commerces

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

d'approuver dans le cadre du dispositif d'aide financière du programme DLAL alimenté par le FEAMP, le versement d'une subvention aux commerces à venir de la Place Lesage et aux autres commerces de la Commune éligible au DLAL.

DECIDE

d'autoriser le versement d'une subvention correspondant à 65 € du m² et plafonné à hauteur de 30% de l'investissement maximal de 20 000 € (réalisé par le bénéficiaire, déduction faite d'éventuelles subventions complémentaires.



LIMITE

les conditions financières et d'attributions de la subvention aux seules demandes présentées à la Commune avant le 31 décembre 2017.

DECIDE

d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DECIDE

que les crédits sont inscrits sur le Budget Supplémentaire 2017.



10. MISE A DISPOSITION AUPRES DE DOUVRES A 50 % DU POSTE DE COORDINATION PLURI-COMMUNALE (MUTUALISATION DES ETABLISSEMENTS MULTI ACCUEIL « LUCIOLES » ET « JARDINS DE PREVERT ») / DEUXIEME RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF POUR 3 ANS JUSQU'AU 31 JUILLET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DECIDE

D'acquiescer au renouvellement de la mise à disposition conventionnelle auprès de DOUVRES, commune d'accueil, de 50 % d'un poste de puéricultrice, pour trois ans jusqu'au 31 juillet 2020,

D'autoriser M. le Maire à signer avec LUC SUR MER les conventions permettant la mise en œuvre du renouvellement de ce dispositif, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



11. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du CHSCT,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE

le Règlement Intérieur du Personnel Communal dont le texte est joint à la présente délibération,



12. ACTION DE SOLIDARITE POUR LES ANTILLES FRANÇAISES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DECIDE

conformément à l'article L1115-1, de soutenir l'appel à la solidarité nationale.

APPROUVE

l'attribution d'une subvention totale **de 2 000 €** au profit de la Fondation de France, pour aider les victimes de l'Ouragan « IRMA ».

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT

que le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au Budget principal - exercice 2017 – compte 6745 : subvention aux personnes de droit privé.

